



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères et d'objets
topographiques sur la commune de Meyrin dans le
quartier des Vergers

21 février 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du
30 septembre 2009 ;

vu le plan général d'intervention des urgences sur le quartier des Vergers du 11 janvier 2017 ;

vu la proposition de la commune de Meyrin du 23 janvier 2018,

ARRÊTE :

1. Les modifications du type d'artère "allée" en :

- **Promenade du Voisinage**
- **Promenade de l'Equilibre**

L'arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2017 est modifié en conséquence.

Les codes voies sont inchangés.

2. Les modifications de tenant et d'aboutissant des :

- **Chemin des Ouchettes**

commence désormais au parc de la Découverte à l'entrée du centre sportif.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 1997 est modifié en conséquence.

Le code voie est inchangé.

- **Chemin des Arbères**

commence désormais à l'Avenue Louis-RENDU et finit au chemin des Pommeries.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 15 mars 1973 est modifié en conséquence.

Le code voie est inchangé.

3. La dénomination Allée de la Science de l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2013 est annulée.

Le code voie est archivé.

4. Plan de situation



5. Ces dénominations entrent en vigueur dès leur approbation.

Elles doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1ex.
CHA/LG	1ex.
DALE	1ex.
DF	1ex.
DSE	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat